

# Conditions générales d'inscription

## ► Inscription ▾

Toute inscription doit être accompagnée du dossier d'inscription **complètement rempli, daté et signé**, accompagnée de **tous** les éléments demandés.

Les inscriptions accompagnées d'un règlement nul ou partiel ne sont pas prises en compte. Aucune inscription ne peut être effectuée par téléphone, télécopie ou e-mail.

## ► Modalités de règlement ▾

Les frais de scolarité de 3.300 € sont à régler selon l'une de ces 3 possibilités :

- à l'inscription en totalité par chèque unique de 3.250 € (réduction de 50 €).
- en 5 chèques de 660 € remis et datés du jour de l'inscription (pas de chèques post-datés) : le premier chèque sera encaissé dans les jours qui suivent l'inscription, les 4 autres déposés les 25 novembre, 25 décembre 2016 et 25 janvier et 25 février 2017.
- en 5 versements : un chèque de 660 € à l'inscription suivi de 4 prélèvements automatiques mensuels de 662 € (2 € de frais bancaires par prélèvement) aux 25 novembre, 25 décembre 2016 et 25 janvier et 25 février 2017. Fournir dans ce cas une autorisation de prélèvements (disponible au secrétariat 01 44 32 12 00) et un RIB/RIP (relevé d'identité bancaire ou postal).

## ► Garantie IPESUP : conditions d'annulation et de remboursement ▾

Toute annulation doit faire l'objet d'une **notification écrite, datée et signée**, soit en passant à notre secrétariat où un formulaire spécifique est disponible, soit par lettre recommandée avec AR.

Aucune annulation ne peut être reçue par téléphone, télécopie ou e-mail.

La non-présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours **ne constituent pas une annulation réglementaire**.

Dans tous les cas, c'est la **date de réception à notre secrétariat** du formulaire d'annulation ou de la lettre recommandée qui fait foi.

Toute inscription annulée avant le début des cours sera intégralement remboursée.

**Pour garantir la qualité de sa prestation pédagogique**, l'IPESUP propose une **période d'essai** de quatre semaines pendant lesquelles toute annulation donnera lieu à un remboursement au prorata des heures restant à effectuer. Cette période d'essai prendra fin le **lundi 9 janvier 2017 (inclus)**. **Au delà de cette date, aucun remboursement ne pourra plus être effectué, quel que soit le motif de l'annulation.**

Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation et les accepter.

Montant de l'inscription  Fait à  Le  /  /

Signature précédée de la mention lu et approuvé.

# Ecoles de journalisme

## ► Inscription ▾

NOM  PRÉNOM

Adresse

Code postal  Ville

Tél fixe  Tél portable

e-mail  @

## ► Études suivies depuis le bac ▾

Bac : Année  Série  Mention

	Études supérieures	Faculté/École
Bac+1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Bac+2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Bac+3	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Bac+4	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Bac+5	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## ► Groupe choisi ▾

Mercredi  Samedi  Jour indifférent

## ► École(s) / concours envisagé(s) ▾

ESJ Lille  IPJ  IFP (Paris II)  IJBA  
 CFJ  CELSA  CUEJ Strasbourg

ipesup

Date et signature obligatoires au verso

Ne rien inscrire - Réservé au secrétariat

# Conditions générales d'inscription

Sera retourné visé par le secrétariat

## ► Inscription ▾

Toute inscription doit être accompagnée du dossier d'inscription **complètement rempli, daté et signé**, accompagnée de **tous** les éléments demandés.

Les inscriptions accompagnées d'un règlement nul ou partiel ne sont pas prises en considération.

Aucune inscription ne peut être effectuée par téléphone, télécopie ou e-mail.

## ► Modalités de règlement ▾

Les frais de scolarité de 3.300 € sont à régler selon l'une de ces 3 possibilités :

- à l'inscription en totalité par chèque unique de 3.250 € (réduction de 50 €).
- en 5 chèques de 660 € remis et datés du jour de l'inscription (pas de chèques post-datés) : le premier chèque sera encaissé dans les jours qui suivent l'inscription, les 4 autres déposés les 25 novembre, 25 décembre 2016 et 25 janvier et 25 février 2017.
- en 5 versements : un chèque de 660 € à l'inscription suivi de 4 prélèvements automatiques mensuels de 662 € (2 € de frais bancaires par prélèvement) aux 25 novembre, 25 décembre 2016 et 25 janvier et 25 février 2017. Fournir dans ce cas une autorisation de prélèvements (disponible au secrétariat 01 44 32 12 00) et un RIB/RIP (relevé d'identité bancaire ou postal).

## ► Garantie IPESUP : conditions d'annulation et de remboursement ▾

Toute annulation doit faire l'objet d'une **notification écrite, datée et signée**, soit en passant à notre secrétariat où un formulaire spécifique est disponible, soit par lettre recommandée avec AR. Aucune annulation ne peut être reçue par téléphone, télécopie ou e-mail.

La non-présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours **ne constituent pas une annulation réglementaire**.

Dans tous les cas, c'est la **date de réception à notre secrétariat** du formulaire d'annulation ou de la lettre recommandée qui fait foi.

Toute inscription annulée avant le début des cours sera intégralement remboursée.

**Pour garantir la qualité de sa prestation pédagogique**, l'IPESUP propose une **période d'essai** de quatre semaines pendant lesquelles toute annulation donnera lieu à un remboursement au prorata des heures restant à effectuer. Cette période d'essai prendra fin **le lundi 9 janvier 2017 (inclus)**. **Au delà de cette date, aucun remboursement ne pourra plus être effectué, quel que soit le motif de l'annulation.**

Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.

## ► Extrait du règlement intérieur ▾

Le standing des locaux que nous avons choisi de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la co-propriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne pourrait entraîner l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation.

Visa Ipesup

Affranchir  
au tarif  
lettre en  
vigueur

Melle - M.

## Cadre réservé au secrétariat

Paris, le  Mademoiselle, Monsieur,  
Nous avons bien reçu votre inscription à notre préparation aux Écoles de journalisme et nous vous en remercions.

**Une convocation vous sera adressée environ une semaine avant le début de la préparation.**

● Groupe choisi :  Mercredi  Samedi  Jour indifférent

Votre dossier est  complet  incomplet, veuillez nous faire parvenir par retour :

  

Le secrétariat des inscriptions